

RECOMMANDATION N° 65
AUX MINISTÈRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

concernant

L'ÉTUDE DU MILIEU À L'ÉCOLE
(Année 1968)

La Conférence internationale de l'instruction publique,

Convoquée à Genève par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Bureau international d'éducation, et s'y étant réunie le premier juillet mil neuf cent soixante-huit en sa trente et unième session, adopte le dix juillet mil neuf cent soixante-huit la recommandation suivante:

La Conférence,

Considérant que les enfants et les adolescents grandissent et se développent dans une aire géographique déterminée, à une époque donnée de l'histoire et au sein de collectivités qui ont leur caractère propre, et que ces facteurs ont nécessairement une influence sur leur formation, leur éducation et leur comportement social,

Considérant, d'autre part, qu'à l'heure actuelle, la multiplicité et l'ampleur des moyens d'information, comme la facilité et la fréquence des déplacements et des échanges, étendent le milieu bien au-delà de l'entourage de l'écolier et que cet état de fait éveille des intérêts et ouvre à l'esprit des perspectives ignorées des générations passées,

Considérant qu'un des buts essentiels de l'éducation est de promouvoir les méthodes scientifiques par les observations et les expériences, que l'esprit d'analyse est la caractéristique de la culture de notre temps, qu'une attitude active de l'intelligence favorise la compréhension des réalités du monde actuel,

Considérant que l'étude du milieu doit inspirer le respect et l'amour de la nature, de ses richesses et de ses beautés, des traditions folkloriques régionales, des monuments historiques et de tout l'héritage du passé,

Constatant que l'étude du milieu prend une importance grandissante dans les efforts pour adapter l'enseignement au besoins de la société et aux intérêts des élèves,

Considérant les difficultés que l'étude du milieu rencontre encore à tous les niveaux quant à ses exigences en matière de documentation, de compétence et d'initiative des maîtres,

Considérant l'importance des recherches et des activités concernant les sciences de l'environnement et l'écologie prévues dans le projet de programme et de budget de l'Unesco en 1969-1970, et en particulier la mise en chantier d'un projet intitulé: l'homme et son milieu,

Considérant qu'en raison d'accidents naturels, de diverses formes d'oppression en contradiction avec la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme ou d'autres circonstances, il y a encore des enfants qui sont privés actuellement des bénéfices de l'éducation,

Compte tenu des rapports qui existent entre les objectifs visés par la présente recommandation et ceux de recommandations adoptées par de précédentes Conférences internationales de l'instruction publique, notamment la Recommandation n° 18 concernant l'enseignement de la géographie dans les écoles secondaires, adoptée en 1939, la Recommandation n° 26 concernant l'enseignement de la géographie et la compréhension internationale, adoptée en 1949, la Recommandation n° 27 concernant l'initiation aux sciences naturelles à l'école primaire, adoptée en 1949, la Recommandation n° 35 concernant l'enseignement des sciences naturelles dans les écoles secondaires, adoptée en 1952, et la Recommandation n° 63 concernant l'éducation sanitaire dans les écoles primaires, adoptée en 1967,

Soumet aux Ministères de l'instruction publique des différents pays la recommandation suivante:

Conception et but de l'étude du milieu

1) Il faut entendre par milieu tout ce qui est extérieur à l'être humain, l'environnement plus ou moins immédiat, l'ensemble des actions et des influences qui s'exercent sur lui et auxquelles il réagit

R 65

(actions et influences de la nature et du climat, de la vie en zone urbaine ou en zone rurale, de l'ambiance familiale et scolaire, morale et sociale, des circonstances et des événements) et dont la connaissance lui est apportée par les divers moyens d'information dont il dispose.

2) Le milieu comprend aussi l'héritage du passé: les us, les coutumes et les traditions; la littérature et l'histoire; le droit; les découvertes de la science et leurs applications; les œuvres matérielles et intellectuelles de nos devanciers qui ont enrichi le patrimoine de l'humanité par la transmission des biens de culture. Le patrimoine religieux et éthique d'un peuple ou d'un pays est un élément important du milieu.

3) Aujourd'hui le milieu ne se restreint plus aux expériences personnelles et à la vie quotidienne. La variété, la multiplicité et la rapidité des divers moyens de communication l'ont étendu au monde et à l'univers.

4) Le concept de milieu recouvre également les objectifs de la société dont l'homme s'efforce de diriger l'évolution.

5) La connaissance du milieu apparaît ainsi comme une étude importante, nécessaire et complexe. Au-delà de l'acquisition d'un savoir, elle s'affirme comme l'un des éléments essentiels de la formation générale et de l'éducation pour la compréhension internationale.

6) L'étude du milieu ne peut se limiter à une discipline particulière ou à un ensemble de pratiques didactiques. Elle est bien plutôt une méthode d'approche permanente en vue de préparer les jeunes à s'adapter aux conditions de la vie qui les attend et de les inciter à agir pour les améliorer. En conséquence, l'objectif moderne de l'étude du milieu doit être la compréhension de celui-ci dans ses diverses composantes, par l'acquisition active et progressive des connaissances et des idées qui s'y rapportent, en fonction des capacités intellectuelles et des intérêts des élèves aux différents âges et par l'emploi de méthodes et de moyens adéquats.

7) Sur le plan de l'enseignement, l'étude du milieu assure:

a) une base concrète aux divers stades de l'acquisition des connaissances

b) une première formation scientifique par l'entraînement à l'observation objective, à un mode de pensée analytique, aux méthodes de la découverte, à la réflexion et au jugement;

c) une participation active à l'acquisition du premier savoir puis aux disciplines spécialisées qui seront abordées au cours de la scolarité;

d) une meilleure connaissance de l'habitat humain et de l'interaction de l'homme et du milieu physique.

8) En raison de l'accroissement de la population dans le monde et d'une industrialisation toujours plus poussée, l'étude du milieu doit s'efforcer de faire naître et d'intensifier l'amour de la nature le désir de participer à la protection de ses ressources, à leur accroissement par le travail et à une utilisation judicieuse de celles-ci pour mieux répondre aux besoins et améliorer les conditions de l'existence.

9) Sur le plan de l'éducation, l'étude du milieu contribue:

a) à inspirer le respect et l'amour de la nature;

b) à renforcer les liens entre le travail manuel et intellectuel;

c) à préparer la jeunesse à ses responsabilités futures grâce à une compréhension meilleure des conditions et des possibilités de la vie humaine dans un monde en rapide évolution;

d) à rapprocher le milieu scolaire du milieu familial et social afin d'établir une meilleure collaboration au bénéfice de l'un ou de l'autre;

e) à intégrer harmonieusement l'enfant — aussi bien l'enfant normal que l'enfant handicapé — à son environnement immédiat, l'adolescent au milieu naturel et économique plus élargi;

f) à améliorer l'esprit de la classe en établissant des rapports plus étroits entre le maître et les élèves fondés sur la coopération et la solidarité;

g) à orienter les destinées par la révélation des goûts et des aptitudes qui se manifestent au cours d'activités variées;

h) à amener la jeunesse à mieux prendre conscience d'un idéal de solidarité internationale et de compréhension des graves problèmes du monde actuel et à contribuer par là à une prise de position des individus et des collectivités face à leurs responsabilités envers ces problèmes.

10) Il convient que l'étude du milieu:

a) accorde une attention particulière aux problèmes des milieux urbains pour assurer la protection de leurs habitants contre les dangers qui les menacent, par exemple: la pollution de l'air et de l'eau;

b) rende l'enfant des zones rurales conscient des possibilités et des difficultés de la vie à la campagne et de la nécessité pour ses habitants de contribuer activement à l'amélioration de leurs conditions d'existence.

Programmes, méthodes et moyens didactiques

11) Une bonne connaissance du milieu et de la relation de l'homme à celui-ci doit être à la base de l'établissement des programmes. Ceux-ci devraient être élaborés en tenant compte de la nécessité de faciliter une transition sans heurts des attitudes traditionnelles à celles qu'exigent la science et la technologie, tout en demeurant adaptés aux conditions spécifiques des diverses communautés.

12) L'étude et la connaissance du milieu devraient être abordées par des méthodes actives tirant le meilleur parti des capacités des élèves et du maître comme de leurs conditions d'exercices dans le cadre du programme d'enseignement de leurs classes. Elles devraient donner lieu à des activités interdisciplinaires pour permettre des acquisitions d'ordre global.

13) Les exercices d'observation collectifs ou individuels, libres ou dirigés, incitent à la curiosité intellectuelle et à la recherche, faisant naître le désir et la volonté de savoir et de comprendre.

14) Le dessin et la musique, la peinture et les jeux, le "coin vivant" de la classe sont autant de moyens susceptibles d'éveiller l'intérêt pour une meilleure connaissance du milieu.

15) L'étude du quartier ou du village, les visites commentées de musées, de bâtiments publics, d'exploitations agricoles, d'usines, etc. seront facilitées dans la mesure du possible.

16) Il y aurait lieu de réserver suffisamment de temps aux promenades et excursions à but éducatif et même de prévoir des possibilités pour les élèves d'âges différents de séjourner pendant un certain temps dans un autre milieu naturel et social: classes de neige, de mer et de montagne, camps d'écoliers groupant des enfants et des adolescents de différentes régions ou pays où il peut être procédé à une étude directe et systématique du milieu.

17) La correspondance interscolaire, le prêt de livres, l'échange de documents, de journaux scolaires, de produits locaux avec des classes d'autres régions ou pays sont à encourager comme contribution à la connaissance d'un milieu différent et au développement de la compréhension internationale.

18) D'une façon générale, les activités à caractère péri- ou extra-scolaire qui peuvent donner lieu à l'étude et à la connaissance du milieu doivent être exploitées à cet effet par les maîtres qui les dirigent.

19) Les auxiliaires audio-visuels, y compris les émissions de radio et de télévision, sont particulièrement utiles pour compléter l'étude du milieu proche ou lointain. Il serait désirable que des crédits suffisants permettent de les développer et de les rendre plus largement accessibles aux écoles.

20) La production de manuels et de livres de lecture consacrés au milieu, susceptibles d'intensifier l'intérêt pour la connaissance de celui-ci, devrait être encouragée.

21) Indépendamment des ressources locales que le maître peut trouver et des moyens qu'il peut créer de sa propre initiative, il est indispensable que le matériel, la documentation ainsi que les instruments nécessaires soient mis à la disposition des élèves et des maîtres pour leur information, leurs observations et leurs expériences. Les autorités régionales et centrales, en collaboration avec les associations d'enseignants devraient favoriser la création de centres de documentation pédagogique, de centres d'études sur le terrain et la distribution de matériel didactique à même de répondre aux besoins.

22) Il serait souhaitable que se développent les coopératives scolaires, les clubs d'élèves (clubs Unesco) et que des rapports plus étroits s'établissent entre les écoles et les mouvements de jeunesse, leurs expériences et leurs activités contribuant à développer chez les élèves l'esprit civique et communautaire dans son sens le plus large, la formation morale et la connaissance de la nature. A cet égard, il convient d'encourager les jeunes à participer à des programmes de service social, d'expériences pratiques de travail et de développement dans la communauté, de même qu'à des initiatives prises pour embellir le milieu.

Personnel enseignant

23) La valeur et l'efficacité de l'étude et de la connaissance du milieu dépendent, au premier chef, de la capacité des enseignants, de leurs informations, de l'intérêt qu'ils portent à cet enseignement et à la préparation de celui-ci. Au cours de leurs études professionnelles, ils doivent être informés des objectifs qui leur sont proposés et initiés aux méthodes actives que l'étude du milieu exige.

24) Une telle préparation devrait comprendre pour tous les enseignants la connaissance des rudiments de l'écologie et la méthodologie de l'enseignement du milieu dans les différentes disciplines. Les maîtres devraient être informés aussi des problèmes psychologiques

R 65

et sociologiques qui peuvent se poser à leurs élèves dans leur adaptation à un milieu se transformant rapidement.

25) Les autorités scolaires devraient prendre toutes mesures pour assurer le perfectionnement des enseignants: organisation de cours, de conférences, de journées de travaux pratiques, de camps d'information; facilités d'accès aux bibliothèques, aux musées, aux expositions, etc. Des voyages ou séjours d'études dans d'autres régions du pays ou à l'étranger, par le moyen d'allocations ou éventuellement d'échanges, permettent la spécialisation dans les différents domaines de la connaissance du milieu.

Application de la présente recommandation

26) Il importe que le texte de la présente recommandation fasse l'objet d'une large diffusion de la part des Ministères de l'instruction publique et des autorités scolaires auprès des centres de formation, de documentation pédagogique et de matériel didactique, des fédérations nationales et internationales de l'enseignement, des associations de maîtres et de parents d'élèves, etc. La presse pédagogique tant officielle que privée, devrait jouer un grand rôle dans la diffusion de cette recommandation auprès des services intéressés du personnel administratif et enseignant ainsi que du grand public.

27) L'Unesco et les autres organisations internationales compétentes sont invitées à faciliter, avec la collaboration des Ministères des pays intéressés, l'examen de la présente recommandation à l'échelon national ou régional en vue de son application conformément aux caractéristiques de chaque région.

28) Il conviendrait que les Ministères de l'instruction publique et les autres autorités compétentes examinent dès maintenant la présente recommandation par rapport à l'état de droit et de fait et aux conditions ethniques et culturelles existant dans leurs pays respectifs, afin de pouvoir faire preuve d'imagination créatrice dans la mise en œuvre de ses diverses dispositions, là où elles ne sont pas encore appliquées, et de les adapter dans la mesure nécessaire aux diverses situations.